

## PROCES-VERBAL

### de l'assemblée ordinaire des délégués de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye

Vallon – 24 novembre 2022

---

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Présidence :                 | M. Nicolas Kilchoer                         |
| Nombre total de voix :       | 71  |
| Nombre de voix distribuées : | 71  |
| Scrutateur :                 | M. Cyrille Gassmann                         |
| Secrétariat :                | M. Christophe Wyssbrod / Mme Christine Ayer |

---

M. le Président ouvre l'assemblée à 19h30 à la salle communale de Vallon. Il salue tout particulièrement les membres du comité, les délégués, les députés présents et la presse régionale.

M. Nicolas Kilchoer excuse les absences de Mme Valérie Piller Carrard, conseillère nationale, Mme Carole Raetzo, députée, M. Pierre-André Grandgirard, député, Mme Nicole Maire, membre du comité et conseillère communale de Les Montets, Mme Marie-Claire Corminboeuf, déléguée de la commune de Belmont-Broye, M. Yves Blanc, délégué de la commune d'Estavayer.

La convocation ainsi que l'ordre du jour ne donnent lieu à aucune remarque particulière si bien qu'il sera procédé tel que prévu dans la convocation du 21 octobre 2022. Conformément aux statuts de l'Association, la convocation a également été publiée dans la Feuille officielle du canton de Fribourg.

#### **1. Accueil et appel des communes**

M. le Président constate que les 71 voix que compte l'Association sont distribuées. L'Assemblée peut ainsi valablement délibérer.

## **2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 30 mars 2022**

**Vote** : le procès-verbal du 30 mars 2022 ne donne lieu à aucune remarque ; il est, par conséquent, approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

## **3. Information sur la rentrée scolaire par les directions d'école**

M. le Président passe la parole à Mme Estelle Ferrari, directrice du CO de Domdidier. Elle informe qu'à la rentrée scolaire, ils ont accueilli 419 élèves dans 23 classes, effectif en légère hausse. Ce chiffre comprend 11 élèves allophones et 3 élèves alémaniques. 7 enseignants ont été engagés cette année. Une travailleuse sociale a été embauchée en réponse au besoin de l'école. Cette personne s'avère être un renfort important et très bénéfique dans l'établissement. Au niveau des locaux, il y a un retour à la normale suite à l'ouverture du CO de Cugy. Une septantaine d'élèves mangent tous les jours à midi au réfectoire du CO, soit avec des repas pris à la cantine ou apportés de la maison. Le préau est en voie de finalisation et elle tient à remercier toutes les personnes impliquées dans ce beau projet.

M. Didier Schouwey informe que pour le CO d'Estavayer-le-Lac la rentrée a été calme. Depuis l'ouverture du CO de Cugy, il y a 250 élèves de moins. Cette année, pas de mesures liées au covid à mettre en place. Il y a un effectif de 507 élèves, dont 165 en 9H, ce qui est un nombre relativement important. Il y a 25 classes et une moyenne de 20.6 élèves par classe. Il relève 6 élèves en MAR, 2 élèves alémaniques et 30 élèves bénéficiant d'outils informatiques en classe. 62 enseignants sont en fonction, dont 10 nouveaux engagements dus principalement à des départs à la retraite. Il précise que le premier conseil des parents se tiendra la semaine suivante. Puis, il tient à relever que le nouveau site internet unique est bien utile pour la communication avec les parents. M. Didier Schouwey ajoute qu'en moyenne, 80 élèves mangent au CO à midi. Finalement, il informe que la fête du CO se déroulera le mercredi 7 juin 2023.

M. David Chanex annonce que la rentrée au CO de Cugy s'est bien déroulée, les travaux étant terminés à la plus grande satisfaction des utilisateurs. Il y a 30 élèves scolarisés de plus que l'année précédente ce qui explique l'ouverture d'une classe supplémentaire. Environ 160 élèves mangent sur place chaque midi, dont 130 à la cantine et une trentaine qui apporte les repas à réchauffer au moyen de fours à micro-ondes. Ils ont la possibilité de participer à de nombreuses activités proposées par l'école durant la pause de midi.

## **4. Budget 2023**

### **4.1 Présentation**

M. le président passe la parole à M. Christophe Wyssbrod. Ce dernier précise que le budget accompagné de ses annexes a été envoyé à l'ensemble des communes, si bien qu'il ne prévoit pas de reprendre tous les points.

Le taux d'indexation des salaires des enseignants pris en considération est de 2.5%. Le montant total dépend des structures scolaires et est communiqué par l'Etat de Fribourg. Le taux d'indexation du personnel de l'association est basé sur celui du canton et le nombre d'EPT est stable.

Une augmentation des charges d'énergie de 20% a été prise en compte. Compte tenu des contrats en cours, le tarif est lissé sur 3 ans et il permet d'éviter des pics trop importants.

Le résultat global correspond à une économie budgétaire de 8.4%. L'administrateur précise toutefois que, d'un point de vue purement opérationnel, l'augmentation effective est de 1.6%, en excluant la prise en compte du financement de la caisse de prévoyance du canton de Fribourg (CPPEF).

Il ajoute que dans l'attente d'une stratégie claire de l'Etat, le comité prévoit de renouveler l'équipement des classes informatique des CO d'Estavayer-le-Lac et de Domdidier afin de les doter de portables identiques à ceux du CO de Cugy. 60 nouveaux ordinateurs par école seront achetés et financés sous forme de leasing sur trois ans, de la même durée que la garantie.

M. Christophe Wyssbrod explique que lors de l'entrée en vigueur des normes MCH2, les bâtiments de Domdidier et d'Estavayer-le-Lac ont été activés. C'est pourquoi, il est désormais tenu compte d'un amortissement. Cette opération reste neutre étant donné qu'un montant identique est comptabilisé en dissolution de réserve de réévaluation.

L'investissement du CO de Cugy fait pour l'instant l'objet d'un décompte séparé car une autre clé de répartition est appliquée. Toutefois, dès le bouclage de l'exercice 2022, cet objet sera intégré dans la comptabilité consolidée.

Il précise également que les charges du CO de Cugy sont stables et celles de Domdidier et d'Estavayer-le-Lac sont en diminution compte tenu du financement de la révision de la caisse de prévoyance en 2022. Finalement, il relate une augmentation des charges de l'administration car le salaire de la comptable ne fait plus l'objet d'une refacturation partielle au secrétariat du CO d'Estavayer-le-Lac.

## **4.2 Préavis de la commission financière**

M. Nicolas Kilchoer passe la parole à M. Fabrice Currat, conseiller communal de Belmont-Broye et membre de la commission financière.

M. Fabrice Currat informe que tous les documents ont été reçus et qu'une rencontre a eu lieu, durant laquelle les comptes ont été parcourus avec l'administrateur qui a donné toutes les explications y relatives.

Il constate une diminution de l'excédent de charge de 8.4% tout en attirant l'attention des communes sur l'annexe 2 qui contient la répartition des charges financières en lien avec l'investissement du CO de Cugy.

A ce propos, il les rend attentives au fait qu'il faut également prendre en compte ce montant dans leur budget respectif. L'augmentation réelle est de 1.6% après déduction du montant de la révision de la caisse de pension.

Il constate un écart de Fr. 88'000.00 au COCY dû à l'augmentation des salaires et à l'ouverture d'une classe supplémentaire. Il relate aussi une diminution des locations due à la nouvelle loi pour la psychomotricité.

Au CODO et au COES, il constate une diminution des charges de transfert expliquée précédemment par la révision de la caisse de pension en 2022. Il relève également une augmentation des charges et des revenus due à la réévaluation et à l'amortissement des bâtiments. Puis, il signale la même diminution des locations qu'au COCY, toutefois compensée en partie à Estavayer-le-Lac par une relance des locations de la piscine.

La somme de Fr.12'103'000.00 sera facturée aux communes pour l'exploitation à l'instar des charges liées à l'investissement du CO de Cugy qui sont décomptées séparément.

Finalement, au nom de la commission financière, M. Fabrice Currat propose aux délégués d'accepter le budget 2023 de l'Association et ses annexes.

#### **4.3 Approbation**

**Vote :** Le budget 2023 et ses différentes annexes, tels que présentés sont acceptés à l'unanimité par l'Assemblée des délégués.

### **5. Renouvellement du mandat de révision des comptes**

La société Fiduflex SA assure la révision des comptes depuis 3 ans. D'une manière générale, le comité d'école est satisfait des prestations fournies.

#### **5.1 Préavis de la commission financière**

L'organe de révision peut être nommé au maximum pendant 6 ans consécutivement. La commission financière préavis par conséquent favorablement la proposition du comité de renommer Fiduflex SA pour une nouvelle durée de 3 ans.

#### **5.2 Approbation**

**Vote :** Le renouvellement de la révision des comptes à la société Fiduflex SA est accepté à l'unanimité.

### **6. Etat des dossiers en cours**

M. le président passe la parole à M. Frédéric Gander, inspecteur scolaire, pour un point de situation.

Il explique que le projet d'implémentation des TSS a été validé par le canton. Le grand changement est l'arrivée des TSS dans les écoles primaires, les CO étant déjà dotés de deux travailleuses sociales. M. Frédéric Gander ajoute que deux personnes ont été engagées au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Elles suivent actuellement une dizaine de situations. Il est prévu d'engager trois personnes en 2023 et trois autres en 2024. Une dizaine de personnes seront référentes dans la Broye. Elles interviennent à l'école et également dans les familles, dans des cas de pression scolaire, relations sociales difficiles, harcèlement, tension entre camarade, etc. Elles préparent des thématiques de prévention ainsi qu'un accompagnement des directions et des enseignants. Il remercie chaque commune d'avoir suivi la démarche et pour les efforts fournis à la mise à disposition de locaux.

M. l'Inspecteur explique que le dossier du numérique est en cours. À la suite de la consultation, le dossier a été retravaillé et il est en phase finale. Le projet a été présenté à l'ACF, il sera débattu au Conseil d'Etat en décembre et suivra au Grand Conseil dans l'idéal durant le printemps. Si tout se déroule bien, le référendum pourrait être soumis en automne prochain. Il est impossible de donner une date précise de la mise en œuvre de ce projet et aucune variante de financement n'a encore été validée.

M. le Président informe que la cour de récréation du CO de Domdidier est bientôt terminée dans la mesure où la dernière couche d'enrobé sera posée durant les vacances de Pâques si les conditions météorologiques le permettent.

La députation vaudoise a finalement validé la scolarisation des élèves de Champtauroz et de Treytorrens dans le canton de Fribourg. M. Frédéric Gander informe qu'il y a encore beaucoup de question sur la mise en œuvre du projet prévu pour la rentrée 2023 car, au primaire, il y a beaucoup plus d'élèves que prévu. Au niveau du CO, cela a moins d'incidence étant donné que l'on compte 3 élèves pour la rentrée 2023.

M. le Président passe la parole M. Grandgirard concernant la finalisation du CO de Cugy. Il informe que les derniers dossiers sont en cours de finalisation. Les comptes seront bouclés au printemps et le décompte final, intégrant les subventions définitives, sera soumis à l'Assemblée des délégués durant l'exercice 2023.

## 7. Divers

La parole n'étant pas demandée, M. le Président lève l'assemblée à 20h25 et Mme Isabelle Guerry, syndique de Vallon, invite chacune et chacun à partager le verre de l'Amitié.

Christophe Wyssbrod  
secrétaire



Nicolas Kilchoer  
président

